



Confrontations

Association d'Intellectuels Chrétiens

11, Rue de la Chaise 75007 Paris

Rapport financier sur les comptes 2012

Les comptes de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été établis à partir des pièces comptables déposées au siège de l'Association, 11 rue de la Chaise, Paris (7^{ème}), selon les règles comptables applicables aux associations.

D'un point de vue financier, les faits marquants de l'exercice 2012 ont été principalement la réduction des coûts fixes, le toilettage du site internet, l'organisation des temps forts qui ont marqué l'année : le 12 avril 2012, soirée débat au temple de l'Etoile avec « La Croix » et Réforme « Nous voulons une société citoyenne et solidaire » ; les 28 et 29 septembre colloque à Lille « Le Genre : Approches dépassionnées d'un débat » ; le 12 décembre « L'esprit de Vatican II: hommage au cardinal Martini ».

Compte de résultat

A la clôture des comptes, après deux années déficitaires, le compte de résultat présente un solde positif de 3391,71 € pour total de produits de 12789 euros et un total de charges de 9398 euros. .

Bien que le montant des cotisations soit passé de 85 à 70 euros, le montant des cotisations (6,7K€) est en augmentation de 8% par rapport à l'exercice précédent (5,4 K€). Les dons (2,7 K€) sont plus de 10 fois supérieur à ceux enregistrés en 2011 (0,24 K€). On notera l'absence de subvention mais les efforts pour trouver des mécènes se sont concrétisés par des dons importants. Par ailleurs, deux subventions sont attendues pour 2013. Les autres recettes sont les frais d'inscription au colloque de septembre à Lille (2,9 K€).

Le total des charges (9,4 K€) est en recul de moitié par rapport à l'exercice précédent (21,3 K€). Les charges de fonctionnement ont été encore réduites et sont réparties principalement entre les frais de colloque et de déplacement, le site internet, les tirages et affranchissements.

Compte de bilan

En 2012, le compte de bilan totalise 14982,98 € contre 11228,87 € en 2011.

L'actif est composé de trésorerie réparti pour l'essentiel entre le placement en parts sociales du Crédit Mutuel (9,4 K€) et le compte courant (5,2 K€).

Le passif est constitué du fonds associatif (5,3 K€), des fonds dédiés (5,1 K€) constitués essentiellement du solde restant de la subvention pour le projet « Devenir de l'Eglise catholique en France » et de dettes non encore payées (1 K€).

Il est proposé d'imputer le résultat de l'exercice (3,3 K€) aux fonds associatifs qui s'élèvent ainsi en fin d'exercice à 8,7 K€.

Conclusion

Avec environ 95 adhérents (80 en 2011) cotisants (12 à 30 euros, 19 à 100, 64 à 70) et 19 membres donateurs (de 30 à 930 euros) l'Association dispose des ressources propres pour couvrir ses charges de fonctionnement qui ont été réduites au cours de l'exercice 2011 et 2012. Le montant des fonds propres est encore limité et l'Association se doit de continuer à rechercher des ressources propres pour engager des projets. Il s'agit aussi de continuer à faire progresser le nombre d'adhérents et de mettre le barème de cotisation en adéquation avec les moyens des futurs adhérents. En effet, le montant de la cotisation (70 « taux individuel », 100 « couple ») reste encore très élevé pour de jeunes universitaires. Pour ne pas faire de discrimination entre les individuels et les couples, le tarif couple pourrait être supprimé le taux individuel étant porté à 50 euros (soit une double adhésion pour un couple). Il semble aussi important de créer une cotisation symbolique pour les étudiants (15 euros). On laisserait à 30 euros le taux réduit pour les Ecclésiastiques. Il s'agira, enfin, d'encourager - ceux qui peuvent - à verser avec leur cotisation de base un don de soutien à l'association.

Résolutions proposées à l'Assemblée générale

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration, l'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan et compte de résultat) arrêtés au 31 décembre 2012 qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 3391,71 € au fonds associatif. Le montant du fonds associatif s'élève ainsi à 8789,56€.

L'Assemblée générale décide de reconduire en 2013 le barème de cotisations appliqué en 2012 : 70€ par adhérent, 100€ pour les couples et 30€ pour les ecclésiastiques. Pour 2014, elle décide de porter le taux individuel à 50 euros ou plus, le taux réduit à 30 euros et de créer dès 2013 un taux étudiant à 15 euros.

Isabelle de Lamberterie
Trésorière